

Cfdt:

BNP PARIBAS

Juin 2024

ÉLUS

Metin KOSE
Isabelle VOLMERINGER
Eddie COTAYA
Maya FRANCEO
Jean-Claude DE SOUZA
Samira MOANDA
Oktay ERGUN
Nouchine GHAVAMI
Aline GLABICKI
Pierre NDIAYE
Claudine FORTUNE
Anthony CHABIRON
Céline SANCHEZ
Alain LEGOEUIL
Ludovic AUTAA
Thomas LUIGGI
Pascal AUBERT
Najla CHEBBI
Hinda MAZZAR
Beatrice SANCHEZ
Nathalie COUVREUR
Marie-Christine GERFAUD
Cyriaque KEMPF
Christelle CORIN
Mélanie DUPUIS

Représentants Syndicaux

Pierre RIVIÈRE - 06 65 64 56 98
Silvio SEGHINI - 06 68 24 12 13

Délégués Syndicaux

S. MOANDA - 06 65 88 66 02
C. SANCHEZ - 06 68 24 19 06
M. FRANCEO - 06 77 26 98 08
M-C. GERFAUD - 06 68 18 25 04
I. VOLMERINGER - 06 99 26 44 84



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

CSEE POLES ET FONCTIONS

Actualités

SOMMAIRE



DUERP-PAPRI Pact & SPST

[PAGE 2 et 3](#)

La loi n'est toujours pas appliquée chez BNPPARIBAS



MALADIES PROFESSIONNELLES

[PAGE 3](#)

Les années se suivent et se ressemblent chez P&F



CSSCTE

[PAGE 4](#)

Ca bouge à Valmy 2 !

BONNES vacances!

Les élus CFDT vous souhaitent de joyeuses vacances

Que ce repos soit l'occasion de vous ressourcer et de profiter pleinement de moments de détente en famille ou entre amis.

Que ces vacances soient synonymes de découvertes et de bonheur.

Prenez le temps de vous reposer et de vous ressourcer afin d'aborder la suite avec sérénité et énergie.

Profitez de chaque instant et laissez-vous porter par la douceur de l'été.

Que ces vacances soient empreintes de joie, de sérénité et de bonheur.

Bonnes vacances à vous, que ces moments soient remplis de belles surprises et de moments inoubliables.



Notre santé LA priorité POUR VOS ÉLUS du CSEE PF, une OBLIGATION POUR VOTRE EMPLOYEUR.

Chers collègues,

Une fois par an à minima, l'employeur est légalement tenu de consulter et d'associer vos élus du CSEEPF pour la mise à jour du **DUERP** et la mise en place du **PAPRI Pact**.

Le **D**ocument **U**nique d'**É**valuation des **R**isques **P**rofessionnels (DUERP) identifie tous les risques professionnels de manière exhaustive, tandis que le **P**rogramme **A**nnuel de **P**révention des **R**isques **P**rofessionnels et d'**A**mélioration des **C**onditions de **T**ravail (PAPRI Pact) garantit la mise en œuvre et la bonne exécution des actions de prévention.

Ce sont des documents essentiels, obligatoires et consultables par tous les salariés à tout moment.

Des Documents Négligés

Chaque année, BNPPARIBAS ne nous présente que le PAPRI Pact, sans avoir associé vos élus Cfdt à sa construction. Les DUERP ne sont ni complétés ni présentés au préalable pourtant cela est nécessaire pour élaborer les actions de prévention qui en découlent pour les inclure dans le PAPRI Pact.

Chaque année, vos **élus Cfdt** réclament un **DUERP conforme**, c'est-à-dire, complété au niveau de notre périmètre, pour chaque métier avec la prise en compte systématique des risques liés aux trop nombreux projets que vous subissez.

Synergie et Efficacité

Dans un secteur bancaire en pleine transformation, il est crucial de mettre l'humain au centre des projets et de prendre en compte tous les risques inhérents. L'entreprise y gagnerait tout autant que les salariés : c'est un véritable Win Win !

Une ambition forte

Une demande forte pour vos élus - une ambition forte pour l'Entreprise

Évaluer les risques professionnels afin de les prévenir et protéger les salariés est un impératif pour l'employeur en premier lieu : il ne peut s'exonérer de sa responsabilité en la matière, en se reportant sur le SPST.

Pour la direction il semble que la prévention des risques professionnels porte uniquement sur les questions d'environnement physique. Ce sont principalement des investissements ou des travaux qui sont faits.

Quid donc sur ce qui détermine le travail, les conditions de travail, tout ce qui relève de l'organisation du travail ... ?

AVIS Cfdt

Risques Identifiés par Vos Élus Cfdt

De prime abord, vos élus **Cfdt** identifient par exemple :

- ◆ les risques générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise : aménagement des locaux, réorganisation du travail, télétravail, affectation sur un nouveau poste. Les effets sur la santé mentale doivent aussi être pris en compte.
- ◆ les risques psychosociaux (RPS) : surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, modes de management. Ces risques peuvent interagir et augmenter le stress au travail.

Et vous : avez-vous identifié d'autres risques ? Faites entendre votre voix : contactez-nous !

Le rôle crucial de VOS ELUS CSEE PF lors d'un accident du travail ou maladie professionnelle

Lorsqu'un accident du travail survient, l'entreprise doit en identifier les causes et mettre en place des actions correctives pour éviter qu'il ne se reproduise et mettre à jour le DUERP.

Une enquête est obligatoire. Elle s'inscrit de manière forte dans la politique de prévention. Elle doit préconiser des mesures de prévention visant à supprimer les causes de l'accident ou de la maladie professionnelle. Elles seront soumises et débattues entre l'employeur et les membres du CSEE.

Chez BNP Paribas ça se passe comment ?

Vous pouvez partager avec nous votre expérience.

Appelez-nous !

Ensemble, agissons pour un environnement de travail sain et sécurisé.

Vos **élus CFDT** sont là pour défendre vos droits et aider à l'amélioration de vos conditions et santé au travail.

A lire : la déclaration commune de vos élus CSEE PF ([projet d'avis du CSEE Papripact V01072024.docx \(sharepoint.com\)](#))

MALADIES PROFESSIONNELLES

Les années se suivent et se ressemblent chez Pôles et Fonctions

Voici le nombre de maladies professionnelles depuis **2023 - 0, 2022 - 0, 2021 - 0, 2020 - 0 ...**

(source rapports de données sociales 2023/2022/2021/2020 ...)

Notre petit doigt nous dit que lors du prochain RDS 2024 qui sera présenté en 2025, il y aura **zéro** maladie professionnelle.



Bien entendu, cette situation nous interpelle. Comment est-ce possible qu'au sein d'un périmètre de **23 000** salariés, il y ait **zéro** maladie professionnelle et cela depuis plusieurs années ?

Une maladie professionnelle est déclarée à l'initiative d'un médecin qui constate des éléments cliniques. Pour être reconnu, le salarié doit remplir un **formulaire** spécifique et l'adresser à la CPAM. La demande est ensuite étudiée par la CPAM qui statue sur le caractère professionnel ou non de la maladie. Si la pathologie est reconnue maladie professionnelle, la CPAM informe le salarié **ET** l'employeur.

Une fois Rh Groupe BNPP informée, une donnée spécifique est renseignée dans le dossier administratif du salarié.

Cette information est ensuite transmise au Service Prévention et Santé au Travail pour qu'elle puisse figurer dans le bilan d'activité du service ainsi que le **Rapport de Données Sociales**.

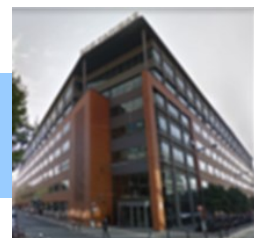
C'est donc une information descendante !

Il faut savoir que l'employeur peut soit émettre une réserve soit contester la décision auprès de la CPAM.

AVIS CFDT

Avec **0 maladie professionnelle** depuis plusieurs années, nous soupçonnons BNPP d'émettre des réserves, voir contester systématiquement les dossiers de maladie professionnelle.

Vous êtes dans cette situation, votre témoignage nous intéresse !



Le site de **Valmy 2** accueille les équipes de BCEF, les équipes ITG ainsi que les équipes du Centre de Compétence Cash Management.

Lors de la restitution de Valmy 4, il n'a pas été possible de réaliser des travaux d'aménagements de Valmy 2 avant la révision des implantations des équipes.

Ces travaux visent à redonner aux équipes les moyens de se réunir, permettre de libérer des positions et des espaces de travail pour la conduite des réunions à distance, revisiter les espaces détente.

Ces aménagements vont être réalisés à partir de juillet 2024 sur une durée de 18 semaines.

	Juillet	Août				Septembre				Octobre				Novembre						
	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	
R3	15/07 au 02/08																			
R1																		05/08 au 23/08		
R5																		20/08 au 13/09		
R4																		16/09 au 04/10		
R6																		07/10 au 25/10		
R2																		28/10 au 16/11		

Les opérations seront conduites par étage, sur une durée de 3 semaines pour chacun, avec un découpage en 3 compartiments par étage. Chaque compartiment sera neutralisé pendant une semaine au cours de laquelle les résidents devront s'installer dans les compartiments voisins.

Ces opérations vont conduire à la concentration des casiers sur quelques emplacements à chaque étage. Le déplacement des blocs casiers devant se faire à vide, les résidents vont être informés en amont du vidage de leurs casiers. Cette opération fera l'objet d'une communication en amont avec les dates, de prises de photos, accessibles du collaborateur, permettant de contrôler le contenu du casier à son ouverture.

Tout collaborateur refusant l'ouverture de son casier aura la possibilité de le vider lui-même et de mettre en carton ses effets personnels.

Projet d'évolution des Modèles de Service Banque au Quotidien & Assistance Digitale BCEF - Clientèle Entreprise

A la lecture du projet les **élus CFDT** ont d'ores et déjà interpellé la Direction.

En effet ce projet va impacter les conditions de travail ainsi que les nouvelles missions de nombreux salariés du périmètre. Au sein de **Mon Assistance En Ligne**, il est prévu **10** suppressions de postes et au sein du **Pôle de Soutien au Commerce** la perte de **30 jours** de télétravail pour un soi-disant alignement. Pourquoi ne pas faire plutôt l'inverse?!

Bien qu'il ait été présenté en CSE central en juin 2024 (<https://echonet.bnpparibas/media/files/668273ac78bdc7d5550064ed/download>) vos **élus CFDT** Pôles et Fonctions ont demandé que ce dossier soit présenté aux élus lors du prochain CSEE.

La Direction répond qu'il fera l'objet d'une présentation dans le simple cadre d'une information vraisemblablement à la rentrée de septembre.

Projet BCEF Service Client : Adaptation de l'organisation Service Retail et Banque Privée

La **CFDT** donne un avis *favorable* sur ce projet car une augmentation des grilles Motiv est prévue. Néanmoins, nous resterons vigilants quant à la qualité des formations à venir pour les enjeux 1 et 2.

